L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 1er MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une nourrice. S'adresser de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après-midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1 mars

A VENDRE

Epicerie et buvette à vendre dans le 2e district. S'adresser encoignure Dauphine et Miro. 27 fév 7t

A vendre—Souvenirs d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Allain). à 25 cts. prix de publication $1, aux librairies Geldwalte, 2 et 42 Passage de la Bourse. 27fév—7t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de G M Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18 477—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George M. Bayly, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
27fév—27—4 mars Greffier.

Succession de Théodore Mels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18 753—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Isaac Heymann, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
27 fév—27—mars 4 8 Greffier.

Succession de Mary Ann Horan, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 079—Division E. Attendu que John Gibson a présenté une pétition à la Cour (entre autres choses) de lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Horan, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
26 fév—26 30 mars 4 Greffier.

Succession de Louise Bogulle, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 fév. 25, mars 2 6 Greffier.

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,406—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George H. Geary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24fév—24—1 mars.

Succession de Wm N. Flaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,273—Division K—Attendu que Mme veuve Wm N. Flaney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Flaney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 mars

Succession de Mme Marie Rose François.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,279—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
20 fév—20 25 1mars Greffier.

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville, entreprenaire et en même administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
22 fév—22 26—3 mars Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers, No 20,199—Division E—Ordre de cour—Que la cession des biens du petitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Herp Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du petitionnaire et d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne soient suspendues et que Armand Pilie, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zrlede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers du petitionnaire Otto F. Zrlede soit convoquée et tenue par devant H. C. Stockton, notaire en cette ville le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures a. M. dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétionnaire pour sa repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. H. Butler, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f ess30 jrs

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers, No 20,268, Div. No A—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du petitionnaire Jas. A. Renshaw, soit accepte pour ses créanciers; que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villere, notaire public en cette ville, le lundi 21 mars 1887, à 11 heures a. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle Orléans, Lac., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN,
23 fév—3f ess30 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. —P. Macon & Co. et Pierre Macon et Louis Philippe individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co. et ses créanciers.—No 20,142—Division D.—Ordre de Cour—La cession des biens des présents, est acceptée au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co. et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et leurs biens soient suspendues et il est de plus ordonné que Oscar Villere soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nle-Orléans, 9 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8fév—3f ess 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15me jour de février 1887 un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après compte dans les termes suivants:

Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971, Division C.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui, Bernard Fitche, Esq., pour la plaignante, le défendeur étant absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons ordonnant ses grâce la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté de biens et de gains existant maintenant entre eux.

Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et exerce l'administration de ses propriétés paraphernales et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-cinquième jour de février en l'an de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

A. MCDONNELL, Député-Greffier.
Jur mars—3f ess 30j

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire, en octobre et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses entières de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827,

est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses entières de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

BUREAUX ET ATELIERS:

73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers.—No 20,529, division C.—Ordre de Cour—Que les présentes des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herp Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 26 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit; et de prévenir les créanciers de l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui en vertu de l'acte soient conformes à la loi et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudite pétitionnaires soient suspendues, et que Fancy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dudit insolvables.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
9 fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Ryan vs. leurs créanciers—No 20,124—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, William C. Hardcastle et Thomas Ryan, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en la ville de la Nlle-Orléans le lundi 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires des pétitionnaires et d'être un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur une application pour une décharge, et que Charles Lanoye, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Hardcastle soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme W. T. HOUSTON Juge.
JAS. D. RANKIN, députe greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B. No 20,206.—George H. Baileys et ses créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Baileys soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant H. H. Hill, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et sur son application pour sa décharge et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire George H. Baileys soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme:
W. J. MCDONNELL,
22fév—1 8 15 22 mars Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B. No 20,208.—George H. Baileys et ses créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres questions qui seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Baileys soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme:
W. J. MCDONNELL,
22fév—1 8 15 22 mars Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Larousini vs. ses créanciers.—No 20,284.—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres questions qui seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 26 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit; et de prévenir les créanciers de l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui en vertu de l'acte soient conformes à la loi et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudite pétitionnaires soient suspendues, et que Fancy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dudit insolvables.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
9 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm. T. Burke vs. ses créanciers.—No 20,218—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardcastle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Herp Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne soient suspendues et que Armand Pilie, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zrlede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zrlede soit convoquée et tenue pardevant H. C. Stockton, notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures a. M. dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétionnaire pour sa repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. H. Butler, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f ess30 jrs

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Ratchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Ratchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Ratchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilot borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1860; lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt-et-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante-trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, lesquelles dimensions sont conformes à l'ancien plan de l'arpenteur, Soleil dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1ermars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Mill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro sans du lot No 24, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1886, annexé à un acte passé pardevant Louis Fernand, ex notaire, le 6 janvier 1886, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Paulina.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.

Avec un cheval et un wagon.

Sur les lieux : vous des vins, Calliope et Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 3 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Deux terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Claiborne, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit:

Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur et le lot No 18 mesure 9 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 15 décembre 1840, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six dans l'ilet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Baruchi, ex-notaire en cette ville, le vingt-six avril 1867. Le dit lot étant connu sous l'désigné comme lot No 734 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16fév—16,23—2,9,16,22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Leconte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout droit qui y appartient, droits, voies, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine et Bayou St. Jean, sur une profondeur de 93 pieds et 11 pouces de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Paulina.

Saisi en la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, conjointement avec Louis Leconte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par actes de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 121).

Et d'après un autre acte passé pardevant A. Derlocquet, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dument enregistré au Bureau des Aliénations sous cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, où dit Louis Leconte Jr. a vendu son moitié indivise dans la dite propriété à la dite Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, défenderesse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26,30—mars 5 12 16 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord-ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. R. E. Marmillion vs. Dr. Louis Charles Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Ratchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1860; lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt-et-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante-trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, lesquelles dimensions sont conformes à l'ancien plan de l'arpenteur, Soleil dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1ermars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Mill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro sans du lot No 24, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1886, annexé à un acte passé pardevant Louis Fernand, ex notaire, le 6 janvier 1886, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Paulina.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 9 15 23 29 av 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline K. Sprouls, née